



## COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTMERLE 3 RIVIERES

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 novembre 2016

L'an deux mille seize, le 29 novembre et à 20 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 23 novembre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

En exercice : 28

Présents : 23

Représentés : 3

Absents : 5

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, M. Patrice ANSOUND, Mme Yvette BADOIL, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Thierry BRENOT, Mme Nathalie CASU, Mme Patricia CHMARA, Mme Bernadette DAGONNET, Mme Marie-Claude DAMOUR, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Robert DESPLACE, Mme Marie-Ange FAVEL, M. Gilbert GROS, M. Robert LAGRANGE, M. Raphaël LAMURE, Mme Irène LECLERC, M. Jean-Michel LUX, M. Guy MORILLON, M. Jean-Claude MOURREGOT, M. Philippe PROST, M. Richard SCHNEIDER, Mme Marielle THOMAS, M. Jérôme VENET,

Étaient absents : M. Alain CAMPION, Mme Virginie GENOUILHAC, M. Vincent GELAS (pouvoir à M. MOURREGOT), M. Thierry SEVES (pouvoir à M. MORILLON), M. Nicolas ZIELINSKI (pouvoir à M. ALBAN),  
Secrétaire de séance : M. Bernard ALBAN

#### N°2016/11/29/01 –Déploiement de la FIBRE OPTIQUE dans la zone d'activités VISIONIS de MONTMERLE S/S

**AUTORISE** la signature de la convention pour la desserte en très haut débit de la zone d'activités Visionis à Montmerle-sur-Saône avec le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain, annexée à la présente délibération.

#### N°2016/11/29/02- CESSIION DE LA PARCELLE CADASTREE C n°1879 A GUEREINS

**DECIDE** de céder la parcelle C n°1879 (516 m<sup>2</sup>, issus de la parcelle C n°1542), pour un prix de 4€ HT le m<sup>2</sup>, soit un montant de 2 064€HT,

**AUTORISE** M. Le Président à signer l'acte notarié et à prendre toutes les dispositions relatives à cette cession,

**ET PRECISE** que cette cession sera réalisée avant le 31/12/2016 si possible ou qu'elle sera réalisée au nom de la Communauté de Communes Val de Saône Centre, qui se substituera à la CCM3R après fusion avec la Communauté de Communes Val de Saône Chalaronne au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### N°2016/11/29/03 – Autorisation de signer les marchés de FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LES STRUCTURES "PETITE ENFANCE", (2 lots)

**AUTORISE** le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de repas "petite enfance", d'un montant estimatif total de 125 996,00 €HT soit 132 925,78 €TTC (TVA à 5,5%), avec les entreprises et pour les montants ci-après précisés :

N° du lot	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT ESTIMATIF ANNUEL HT	MONTANT ESTIMATIF SUR 4 ANS
1	Multi-accueil VisioCrèche à MONTCEAU (01090)	BOURGOGNE REPAS Production 71290 CUISERY	25 941,40 € HT	103 765,60 € HT
2	Micro-crèche "ma p'tite maison" à ST-ETIENNE SUR-CHALARONNE (01140)	BOURGOGNE REPAS Production 71290 CUISERY	5 557,60 € HT	22 230,40 € HT

**N°2016/11/29/04 – Autorisation de signer les marchés de PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ISSUE DE LA FUSION ENTRE LA CCM3R ET LA CCVSC (7 lots)**

**AUTORISE** le Président à signer l'accord-cadre (mixte) de prestations de nettoyage des locaux, d'un montant estimatif total de 148 130,28 € HT soit 177 756,34 € TTC (TVA à 20%), avec les entreprises et pour les montants ci-après précisés :

N° du lot	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT ESTIMATIF ANNUEL HT	MONTANT ESTIMATIF SUR 3 ANS
1	Nettoyage PPE (Pôle Petite Enfance) à MONTCEAUX	SEGUIGNE ET RUIZ 69400 GLEIZE	23 430,00 € HT	70 290,00 € HT
2	Nettoyage Bureaux (Visiosport) et PMS (Pôle Médico-Social) à MONTCEAUX	SEGUIGNE ET RUIZ 69400 GLEIZE	3 552,00 € HT	10 656,00 € HT
3	Nettoyage ALSH (Accueil de Loisirs) Visomômes à MONTCEAUX	SEGUIGNE ET RUIZ 69400 GLEIZE	4 389,50 € HT	13 168,50 € HT
4	Nettoyage Aire d'accueil des Gens du Voyage à MONTMERLE/SAÔNE	SEGUIGNE ET RUIZ 69400 GLEIZE	4 166,00 € HT	12 498,00 € HT
5	Nettoyage Micro-crèche "ma p'tite maison" à ST-ETIENNE/CHALARONNE	SEGUIGNE ET RUIZ 69400 GLEIZE	5 671,50 € HT	17 014,50 € HT
6	Vitrerie bâtiments à MONTCEAUX	SEGUIGNE ET RUIZ 69400 GLEIZE	7 187,76 € HT	21 563,28 € HT
7	Vitrerie bâtiments secteur ST-DIDIER/CHALARONNE	SEGUIGNE ET RUIZ 69400 GLEIZE	980,00 € HT	2 940,00 € HT

**N°2016/11/29/05 – Augmentation du temps de travail d'un agent technique contractuel**

**N'AUTORISE PAS** l'augmentation du temps de travail de l'agent technique contractuel.

**N°2016/11/29/06 – Autorisation de financement d'un stage BAFD pour le responsable du service jeunesse**

**AUTORISE** la prise en charge financière par la Communauté de Communes de la formation BAFD du responsable jeunesse,

**ET HABILITE** Monsieur le Président à prendre les dispositions relatives à cette formation.

**N°2016/11/29/07- COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

**PREND ACTE** des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

**N°2016/15 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN - Extension zone Visionis au Grand Rivolet à Montceaux**

Vu la délibération du conseil municipal de Montceaux en date du 15 janvier 2014, instituant le droit de préemption urbain sur les zones U et AU et déléguant à la Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières le droit de préemption sur les zones Ux, Ux1, 1Aux et 1Aux1,

Vu la délibération n°2014/01/28/05 du 28 janvier 2014 par laquelle le conseil communautaire accepte la délégation de la commune de Montceaux pour l'exercice du droit de préemption urbain dans l'ensemble des zones Ux, Ux1, 1Aux et 1Aux1,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner en date du 18 août 2016, reçue au siège de la CCM3R le 24 août 2016 et la déclaration d'intention d'aliéner modificative en date du 26 septembre 2016 et reçue au siège de la CCM3R le 27 septembre 2016, après une demande de communication de documents permettant d'apprécier la consistance des parcelles concernées par lettre en date du 13 septembre et demande par mail du 26 septembre d'un formulaire de DIA (cerfa 10072\*02) rectifié, portant sur la vente par les consorts DARGAUD (M. Frédéric DARGAUD – ZA du Grand Rivolet – 01090 Montceaux et M. et Mme Louis DARGAUD – 608, rue d'Anse – 69400 Villefranche-sur-Saône) des parcelles cadastrées E 966 (30 m²), E 982 (25 m²), E 984 (1 287 m²) et E 986 (71 m²) situées Lieu-dit Grand Rivolet à MONTCEAUX envisagée au profit de Monsieur Hervé BOUCHE – 115 route de Francheleins -01090 Montceaux.

Vu l'avis de France Domaines du 13 octobre 2016,



Considérant que dans le cadre des articles L. 210-1 et L. 300-1 du code de l'urbanisme, un droit de préemption peut être exercé en vue de réaliser dans l'intérêt général des actions ou opérations d'aménagement ayant notamment pour objet le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques,

Considérant que la Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières, compétente en matière de développement économique, poursuit depuis plusieurs années une politique active dans ce domaine se traduisant par la création et l'extension des zones d'activités Visionis et l'implantation régulière de nouvelles entreprises,

Considérant que la Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières souhaite disposer d'une offre diversifiée en immobilier afin de répondre aux demandes d'entreprises à la recherche de terrains à bâtir et de permettre la création d'emplois,

Considérant le projet d'extension de la zone Visionis au Grand Rivolet sur les communes de Montceaux et de Guéreins,

Il est décidé de préempter les parcelles cadastrées E 966 (30 m<sup>2</sup>), E 982 (25 m<sup>2</sup>), E 984 (1 287 m<sup>2</sup>) et E 986 (71 m<sup>2</sup>) situées lieu-dit Grand Rivolet à MONTCEAUX dont la vente est initialement envisagée par les conjoints DARGAUD (M. Frédéric DARGAUD – ZA du Grand Rivolet – 01090 Montceaux et M. et Mme Louis DARGAUD – 608, rue d'Anse – 69400 Villefranche-sur-Saône) au prix de 31 086 euros au profit de M. Hervé BOUCHE, pour un usage de terrain d'agrément.

La préemption est effectuée au prix tel que déclaré dans la déclaration d'intention d'aliéner, soit 31 086 euros, ce prix étant conforme à l'estimation du service des Domaines.

Le règlement de la vente interviendra dans les 4 mois à compter de la notification de la présente décision.

Le transfert de propriété sera effectif à la plus tardive des dates auxquelles seront intervenus le paiement et l'acte authentique.

Il est précisé que la Communauté de Communes Val de Saône Centre va se substituer juridiquement à la Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, dans le cadre d'une fusion avec la Communauté de Communes Val de Saône Chalaronne et selon les dispositions de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi Notre.

#### **N°2016/16 – Missions d'AMO pour la sortie des différents contrats de gestion de l'assainissement collectif des 2 communautés de communes et l'accompagnement vers une nouvelle procédure - ACCORD-CADRE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

Considérant l'offre de la société SPEE - rue de Chauvirey - 21430 VIANGES.

Un accord-cadre de prestations intellectuelles est passé entre la Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières (coordonnateur du groupement de commandes) en partenariat avec la Communauté de Communes Val de Saône Chalaronne, et la société **SPEE** (Service Public Eau Energie) - rue de Chauvirey - 21430 VIANGES, pour une mission d'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) pour la sortie des différents contrats de gestion de l'assainissement collectif des 2 communautés de communes et l'accompagnement vers une nouvelle procédure.

Chaque marché subséquent de l'accord-cadre détaillera précisément les éléments de mission, suivant les 3 phases suivantes :

- Phase 1 : Accompagnement pour la sortie des contrats actuels (prix plafond à 2 400 € HT),
- Phase 2 : Assistance sur le choix du mode de gestion (prix plafond à 2 000 € HT),
- Phase 3 : Assistance technique, juridique et administrative pour la future procédure de délégation de gestion (prix plafond à 3 000 € HT).

La durée prévisionnelle de l'accord-cadre est d'environ 1 an.

Le montant global et forfaitaire de simulation des missions s'élève à 7 400 € HT, soit 8 880 € TTC.

Fait à Montceaux, le 29 novembre 2016

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

AFFICHE du :

Au :

